

**MAIRIE DE ST MAURICE MONTCOURONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONVOCACTION :**

04/04/2019

**AFFICHAGE :**

04/04/2019

**Conseillers en**

**exercice : 19**

**Présents : 15**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mercredi dix avril à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERRICHILLO William, Maire.

**Votants : 17**

**PRESENTS** : MM et MMES BERRICHILLO, VILLETTE, BRESSANELLI, MARTINS, FISCHER, DELOMME, MARTINI, LOUREIRO, MASSON, TARGET, CORDIN, GRAZIANI, FAVRE, CLOUP, DILLMANN

**ABSENT EXCUSE** : Mme DUPERRIER pouvoir donné à M CORDIN

M BLANCHARD pouvoir donné à Mme DILLMANN

**ABSENTS** : Mme PICAVET, M PARIS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MARTINI

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

La Communauté de Commune souhaite mettre en place un groupement de commandes pour la restauration collective avec ses communes membres qui le souhaitent.

Le groupement est représenté par un coordonnateur : la Communauté de Communes.

L'adhésion au groupement se fait par délibération du Conseil Municipal avec l'approbation de la convention de groupement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'intérêt présenté par cette proposition et la réponse favorable de certaines de ses communes membres ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration collective,

**AUTORISE** le coordonnateur à signer au nom et pour le compte de la commune le marché de livraison de repas en liaison froide et autres services connexes,

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'élire les membres ci-dessous à la Commission d'Appel d'Offres :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M Christian DELOMME	M Sébastien CORDIN
Mme Christine GRAZIANI	Mme Joëlle DUPERRIER
M Michel BLANCHARD	M Patrick FAVRE

**APPROBATION du COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL  
ANNEE 2018**

L'Assemblée prend connaissance du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 de la commune dont les écritures sont en totale concordance. Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Investissement	133 565.67	257 776.68	-124 211.01
Fonctionnement	1 170 720.74	1 165 779.87	4 940.87

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, 15 POUR, 1 ABSTENTION (M BLANCHARD),

M. William BERRICHILLO ne participant pas au vote.

- **Adopte** le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018 de la commune, le résultat de clôture étant le suivant :

	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	179 817.44		-124 211.01	55 606.43
Fonctionnement	203 801.30	22 000.00	4 940.87	186 742.17
<b>Total</b>	<b>383 618.74</b>	<b>22 000.00</b>	<b>-119 270.14</b>	<b>242 348.60</b>

### AFFECTATION DU RESULTAT 2018 BUDGET COMMUNAL

Vu le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, 16 POUR, 1 ABSTENTION (M BLANCHARD),

- **décide d'affecter** les résultats de l'exercice 2018 de la commune tels qu'annexés à la présente.

#### Budget Communal Affectation du résultat de l'exercice 2018

##### 1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2018
Investissement	133 565,67	257 776,68	-124 211,01
Fonctionnement	1 170 720,74	1 165 779,87	4 940,87
Total	<b>1 304 286,41</b>	<b>1 423 556,55</b>	<b>-119 270,14</b>

##### 2°) résultats de clôture 2018

	Résultats de clôture 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	179 817,44		-124 211,01	55 606,43
Fonctionnement	203 801,30	22 000,00	4 940,87	186 742,17
Total	<b>383 618,74</b>	<b>22 000,00</b>	<b>-119 270,14</b>	<b>242 348,60</b>

##### 3°) restes à réaliser 2018

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0,00	47 160,00	<b>-47 160,00</b>

#### **4°) calcul du besoin de financement**

excédent investissement 2018	55 606,43
solde restes à réaliser 2018	-47 160,00
	<b>8 446,43</b>

#### **5°) affectation du résultat 2018**

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>55 606,43</b>
en recettes de fonctionnement :	
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	<b>70 000,00</b>
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	<b>116 742,17</b>

#### **VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019**

Vu le Budget Primitif de fonctionnement 2019 s'équilibrant en recettes et en dépenses,

Le Maire propose à son Conseil Municipal d'appliquer les mêmes taux d'impôts directs que l'année précédente pour un montant de recette de 725 872 €.

Taxes :

**Habitation** : 14,00 %

**Foncier bâti** : 10,80%

**Foncier non bâti** : 99,48 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide, à l'unanimité, de conserver les taux d'impositions de l'année précédente.

#### **PARTICIPATION COMMUNALE 2019 CCAS/CAISSE DES ECOLES**

Afin d'équilibrer le budget annexe du CCAS et le budget autonome de la CAISSE DES ECOLES, Mr le Maire propose d'attribuer la participation communale annuelle suivante :

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 7 000 €
- CAISSE DES ECOLES : 20 000 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, 15 POUR, 2 CONTRE (Mme DILLMANN, M BLANCHARD),

**ACCEPTE** l'attribution ci-dessus.

**Dit** que ces sommes seront imputées à l'article 7474 des budgets respectifs,

**DIT** qu'un mandat de 7 000 € sera émis de l'article 657362 du Budget Primitif Communal 2019.

Et qu'un mandat de 20 000 € sera émis de l'article 657361 du Budget Primitif Communal 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le projet de budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de St Maurice Montcouronne pour l'exercice 2019 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

### BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES €		RECETTES €	
	Dépenses	1 265 221,73	Excédent reporté	116 742,17
		Recettes	1 148 479,56	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 265 221,73</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 265 221,73</b>	

  

INVESTISSEMENT	DEPENSES €		RECETTES €	
	Dépenses	263 511,55	Excédent reporté	55 606,43
		Affectation du résultat de fonctionnement	70 000,00	
		Virement de la section de fonctionnement	110 031,00	
		Recettes	75 034,12	
<b>Restes à réaliser 2018</b>	<b>47 160,00</b>	<b>Restes à réaliser 2018</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>310 671,55</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>310 671,55</b>	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le budget primitif de la Commune de St Maurice Montcouronne pour l'année 2019, et vote les crédits qui y sont inscrits.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

### PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE L'IMPASSE AUX GRENOUILLES

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** la demande écrite présentée par Mesdames et Messieurs DUPONT, FONSECA, LESCOT, ALBERT, KLAIBERT, en date du 25 mars 2019, pour la prise en charge des voies et réseaux privés du lotissement par la commune,

Après en avoir délibéré, 15 POUR, 2 CONTRE (Mme DILLMANN, M BLANCHARD),

**ACCEPTE** le classement de l'Impasse aux Grenouilles (voie, réseaux et parties communes) dans le domaine public de la voirie communale.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'acte de classement et de procéder aux démarches administratives nécessaires.

### MOTION CONTRE LA REFORME DE L'ECOLE PRIMAIRE

**Monsieur William BERRICHILLO, Rapporteur,**

*Un projet de loi déjà adopté par l'assemblée nationale et en lecture au sénat prévoit de profonds remaniements au sein de l'éducation nationale*

*Considérant que dans ce projet de loi, les postes de directeurs dans les écoles primaires seraient supprimés au profit d'un poste créé au sein du collège de rattachement, pour un directeur regroupant l'ensemble des écoles primaires*

*Considérant que cette idée nie la nécessité de proximité, elle procède d'une conception hors sol et hors réalité, à moins que son objectif réel soit la fermeture massive des écoles de nos villages*

*Considérant que ce projet n'a pas de fondement pédagogique pour le bon fonctionnement des établissements et donc dans l'intérêt de l'enfant, mais procède d'une vision purement comptable*

*Considérant que la suppression des postes de directeurs est la chronique annoncée de regroupement scolaires et de fermeture des écoles de nos villages*

*Considérant qu'il s'agit donc d'une manœuvre scandaleuse portant atteinte à l'intérêt de l'enfant mais aussi à la vie de nos communes*

*Considérant que cela procède d'une vision technocratique et parisieniste de la vie de nos collectivités et du fonctionnement de nos écoles*

*A l'unanimité, le conseil municipal de Saint Maurice Montcouronne s'oppose à ce projet de loi, en appelle à la raison les parlementaires, et les invite à ne pas se rendre complices par solidarité à la destruction de nos écoles.*

*Le conseil municipal de Saint Maurice Montcouronne engagera, avec les enseignants et les parents d'élèves toutes les actions qui lui sembleront nécessaires pour s'opposer à cette casse de l'école primaire*

La séance est levée à 22h30